

01 **3.2. Du port autonome de Lomé jusqu'à la frontière avec le Bénin (Togo)**

01 **3.2.1. Port autonome de Lomé**

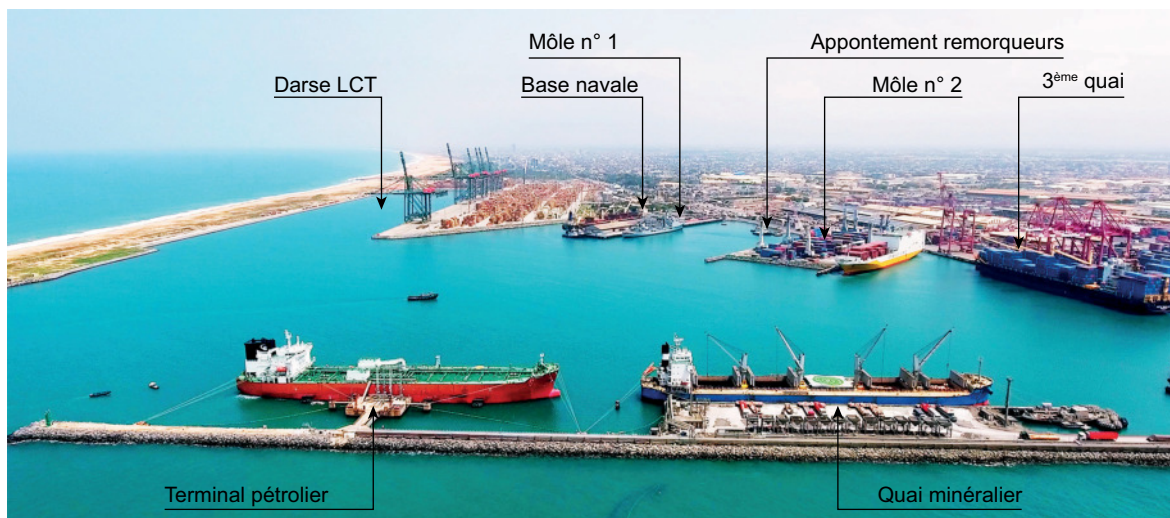
01 **3.2.1.1. Généralités**

07 Le **port autonome de Lomé (PAL)** [6° 08' N — 1° 17' E], principal port du Togo, est un port franc.

13 Le PAL est un port en eau profonde artificiel. Sa position géographique, les aménagements du Togo Terminal et la construction du Lomé Container Terminal (LCT) en font un acteur important dans la région.

19 Il dessert les pays tels que le Niger, le Mali et le Burkina Faso, qui n'ont pas de façade maritime ; il assure aussi le transit du trafic à destination des régions Est du Ghana.

25



3.2.1.1.A. — Vue aérienne du port de Lomé, à l'Ouest [2022] (Port autonome de Lomé).

31



3.2.1.1.B. — Vue aérienne de la darse LCT, à l'Ouest [2022] (Port autonome de Lomé).

37



3.2.1.1.C. — Vue aérienne du port de Lomé, au Sud [2022] (Port autonome de Lomé).

### 01 3.2.1.2. Atterrissage

- 07 De jour, les premiers amers visibles sont, d'Ouest en Est :
- dans la partie Ouest de la ville, les deux tours du grand bâtiment gouvernemental ( $6^{\circ} 07,20' N - 1^{\circ} 12,71' E$ ), blanc et isolé ; celle de gauche porte un mât de pavillon ;
  - l'hôtel haut de 100 m qui domine la ville ( $6^{\circ} 07,72' N - 1^{\circ} 12,89' E$ ) et les deux grandes flèches ajourées de la cathédrale du Sacré-Coeur de couleur jaune pâle, visibles de 15 M ( $6^{\circ} 07,50' N - 1^{\circ} 13,56' E$ ) ;
  - le **phare de Lomé** ( $6^{\circ} 08,15' N - 1^{\circ} 14,96' E$ ), château d'eau gris haut de 38 m qui porte le support rouge et blanc du feu ;
  - un autre château d'eau gris, haut de 30 m, qui domine le port ;
  - un mât radio dont le sommet atteint 38 m d'altitude, signalé par des feux d'obstacle aérien, au NW de la jetée Ouest ;
  - le **phare de Baguida**, pylône haut de 34 m avec un voyant trapézoïdal noir, à 2 M à l'Est de la contre-jetée.
- 13 De nuit, l'atterrissage est facilité par les phares de Lomé et de Baguida. Un secteur rouge du feu de Baguida couvre les deux jetées du port.
- 19 La jetée Ouest donne de bons échos radar identifiables à plus de 20 M.
- 25 En période d'*harmattan*, par visibilité réduite, la côte et les amers n'apparaissent que par distance inférieure à 2 M.

### 01 3.2.1.3. Mouillage

- 07 La zone de mouillage de Lomé se présente sous la forme d'un quadrilatère au Sud-Ouest de la jetée principale entre la limite Ouest de la zone d'exclusion du gazoduc embranché jusqu'à la limite Nord de la ligne principale du gazoduc.
- 13 Cette zone de mouillage, sur fond de sable de bonne tenue, comprend trois sous-zones :
- Une zone réservée aux navires de commerce en attente d'accostage, comprenant 9 postes de mouillage numérotés de C1 à C9, par profondeurs de 20 à 47 m ;
  - Une zone réservée aux navires sous saisie conservatoire, comprenant 5 postes de mouillage numérotés de S1 à S5, par profondeurs de 15 à 20 m. Une épave couverte de 10 m d'eau, portée sur la carte, gît dans le NW de la zone ;
  - Une zone de mouillage réservée aux navires pétroliers, comprenant 44 postes de mouillage numérotés de T1 à T44, par profondeurs de 17 à 50 m. Un haut fond, porté sur la carte, se situe dans l'extrémité NW de la zone.

- 19 Une zone de transbordement sécurisée est située au Sud de la zone d'exclusion du gazoduc. Cette zone comprend 24 postes de mouillage supplémentaires numérotés de T45 à T68.
- 25 MOUILLAGE INTERDIT. — Le mouillage et la pêche sont interdits dans la zone traversée par une branche de dérivation du gazoduc de l'Afrique de l'Ouest qui rejoint la côte à environ 0,8 M au NE de l'enracinement de la contre-jetée. La pêche est également rigoureusement interdite dans les zones de mouillage.
- 31 En l'absence d'une autorisation d'emprunter le chenal, les navires doivent se tenir dans la zone d'attente. Cette zone, aux profondeurs comprises entre 16 et 45 m, située entre le port autonome de Lomé et celui de Kpémé comprend 29 postes numérotés de A1 à A29. Un groupe d'épaves, signalé sur la carte, est situé entre la zone de mouillage et l'entrée du port (§ 3.2.2.)
- 37 Les positions des différents postes de mouillage sont précisées dans les annexes de l'arrêté cité au paragraphe 3.2.1.7. réglementant la circulation, l'accès à la rade et le mouillage dans les espaces maritimes sous juridiction togolaise.
- 43 Le mouillage de tout navire en rade du port autonome de Lomé est géré par la capitainerie avec le concours de la Marine nationale togolaise pour l'attribution d'un poste de mouillage. Les demandes d'autorisation de mouillage sont adressées par VHF ou par tout autre moyen à la vigie du port.
- 49 Le canal de travail de la vigie de Lomé est le canal 14. Les centres opérationnels de la Marine nationale veillent en permanenc le canal 10.
- 55 Les forces navales togolaises assurent des patrouilles permanentes dans les zones de mouillage.

#### 01 3.2.1.4. Pilotage

- 07 Voir l'ouvrage de *radiosignaux 93, Radiocommunications portuaires et Systèmes de comptes rendus*.
- 13 Le pilotage est obligatoire pour les navires de jauge brute supérieure à 300.
- 19 POINT D'EMBARQUEMENT. — Le pilote embarque au niveau de la bouée de marque d'eaux saines « Centre Lomé » (6° 05,57' N — 1° 19,80' E), située dans l'axe du chenal.
- 25 Les navires sont servis dans l'ordre de leur arrivée en rade. Des priorités sont cependant accordées aux navires à passagers, aux porte-conteneurs, aux navires rouliers, ainsi qu'aux navires ayant moins de 50 tonnes de marchandises à manutentionner.
- 31 Deux pilotines et une vedette de lamanage.

#### 01 3.2.1.5. Chenalage

- 07 L'ouvrage de *radiosignaux 91, Radionavigation maritime* fournit la liste et les renseignements nécessaires à l'exploitation des aides radioélectriques pour la navigation.
- 13 Le chenal balisé, long d'environ 3 M et large de 250 m, est matérialisé par le secteur blanc (330°) du feu de guidage, implanté à 0,9 M au NNE de l'extrémité de la contre-jetée (vue ci-dessous). Les navires se présentent ensuite entre les passes après avoir contourné la bouée bâbord LEC8.
- 19 Le chenal est dragué à 18,6 m (2015) mais les profondeurs rencontrées entre la balise latérale LEC8 et les passes d'entrée peuvent être inférieures en raison d'un phénomène important d'ensablement.
- 25 Tout navire de commerce, de pêche ou de plaisance dont la longueur hors tout est supérieure ou égale à 24 m venant du large ne peut emprunter le chenal de Lomé avant d'y avoir été autorisé par la vigie. Les navires d'une jauge brute supérieure à 300 signalent à la vigie l'heure souhaitée de passage dans le chenal d'accès avec un préavis d'une heure au moins.
- 31 La vitesse est limitée à 5 nœuds dans le chenal et le port autonome de Lomé pour l'ensemble des usagers, sauf cas de force majeure ou pour éviter un danger immédiat.

32



3.2.1.5. — Vue aérienne de la zone industrielle du port de Lomé, à l'Ouest [2022] (Port autonome de Lomé).

01 **3.2.1.6. Accès**

07 Le port est protégé au Sud par la jetée principale de 2 100 m de longueur, et à l'Est par une contre-jetée de 950 m. Un môle est enraciné à 500 m à l'Ouest de l'extrémité de la jetée principale ; ce môle est long d'environ 260 m et orienté Sud ; il est destiné à limiter l'ensablement de l'accès du port. Les musoirs des deux jetées portent chacun un feu ; la contre-jetée est équipée d'une sirène. La passe d'entrée d'une largeur de 300 m mène à une zone d'évitage de 500 m de diamètre.

01 **3.2.1.7. Réglementation**

07 DISPOSITIONS GÉNÉRALES. — L'arrêté n° 2018-001/PRPR/ONAEM/PREMAR du 11 septembre 2018 réglemente l'accès au port autonome de Lomé et à l'apportement de Kpémé. Il fixe en particulier les règles applicables à la navigation, au mouillage et aux activités de pêche dans les zones comprenant les chenaux, les rades du port autonome de Lomé et de Kpémé.

01 **3.2.1.8. Données portuaires**

Caractéristiques nautiques	
Météorologie locale	Températures : 27 à 30 °C Vents dominants : de l'Ouest ou du SW. En janvier et février, les vents soufflent généralement du Nord et ils sont faibles.
Marée et courants	Niveau moyen : 1,08 m. PM VE = 1,6 m, PM ME = 1,5 m. BM VE = 0,7 m, BM ME = 0,5 m. Les effets du courant ne se font pas sentir dans le port. Ressac souvent important dans le port.
Station de signaux	Hisser pavillon Q (Code international de signaux) avant contrôle sanitaire à quai.
Installations portuaires	
Navires autorisés	TE admis selon quai de destination. En général, les autorités portuaires limitent l'accès aux navires : - terminal pétrolier : TE inférieur à 14 m. - quai minéralier : TE inférieur à 12 m.

	<p>- 3ème quai : TE inférieur à 11,5 m.</p> <p>Fréquentation (2021) : 1 629 mouvements de navires ; trafic total de 29 470 695 tonnes.</p>
Remorquage	<p>4 remorqueurs, un de 5 700 ch.</p> <p>Obligatoire pour navires de jauge brute supérieure à 500.</p> <p>Deux remorqueurs exigés pour navires jauge brute supérieure ou égale à 10 000.</p>
Infrastructures	<p>LOMÉ CONTAINER TERMINAL (LCT) :</p> <p>Situation : quai Nord de la darse à l'Ouest du port.</p> <p>Longueur : 1 050 m ; profondeur : 16 m, 47 défenses. 4 postes.</p> <p>MÔLE N° 1 :</p> <p>Situation : partie NW du port.</p> <p>Longueur : 320 m ; largeur : 72 m.</p> <p>Spécialisation : marchandises diverses.</p> <p>- côté Ouest (poste 1 et 2). TE : 9,5 m.</p> <p>Poste 1 fréquemment occupé par les navires saisis par les autorités.</p> <p>- côté Est (poste 3 et 4). TE : 9,5 m.</p> <p>APPONTEMENT REMORQUEURS :</p> <p>Situation : entre les môles 1 et 2.</p> <p>- face Sud : Longueur : 63 m.</p> <p>MÔLE N° 2 (TOGO TERMINAL) :</p> <p>Situation : parallèle au môle n° 1 au NE.</p> <p>Longueur : 250 m, largeur : 140 m.</p> <p>- côté Ouest (poste 5) : profondeur : 11 m ; TE : 10,5 m. Porte-conteneurs.</p> <p>- côté Est (poste 6) : profondeur : 12 m ; TE : 11,5 m. Navires rouliers.</p> <p>3ÈME QUAI (TOGO TERMINAL) :</p> <p>Situation : NE du môle n° 2.</p> <p>Longueur : 450 m ; profondeur : 13 m. 2 postes. Porte-conteneurs.</p> <p>PORT DE PÊCHE :</p> <p>Darse construite à l'Est du port autonome de Lomé (§ 3.2.2.).</p> <p>QUAI MINÉRALIER :</p> <p>Situation : partie médiane de la contre-jetée.</p> <p>Longueur : 210 m ; profondeur : 12 m ; TE : 11 m. Minéraliers et bitumiers.</p> <p>Longueur maximale admise : 200 m.</p> <p>TERMINAL PÉTROLIER :</p> <p>Situation : partie Sud de la contre-jetée.</p> <p>Longueur : 250 m ; profondeur : 14,5 m ; TE : 13,5 m.</p> <p>Longueur maximale admise : 250 m (sur ducs d'Albe).</p> <p>APPONTEMENT DE LA BASE NAVALE :</p> <p>Situation : à l'enracinement de la jetée principale.</p>
Outillage	<p>Plates-formes tractées. Convoyeurs avec aspirateur pour le déchargement des céréales en vrac.</p> <p>Togo terminal : 4 portiques de quai, 12 portiques de parc (RTG), 26 reachstacker.</p> <p>Quai minéralier : une installation de chargement de clinker, débit de 1 000 tonnes par heure.</p> <p>LCT : 11 grues portiques, 2 grues mobiles, 32 grues portiques, nombreux charriots élévateurs.</p>
Réparations	<p>Chantier naval : un slipway, charge admissible 400 tonnes.</p> <p>Petites réparations possibles dans ateliers mécaniques locaux.</p> <p>Réparations importantes possibles à quai. Possibilité de louer des engins de manutention (capacité de 5 à 600 t).</p>
Ravitaillement	<p>Eau potable : par bouches sur les quais ; débit variable. Qualité de l'eau contrôlée.</p> <p>Gazole : deux postes de distribution sur le môle n° 1 ; livraison par camions-citernes sur tous les quais.</p> <p>Avitaillement : plusieurs shiphandler disponibles.</p>
Contrôle sanitaire	<p>Accord de libre pratique accordée par inspecteur de santé.</p> <p>Phyto-sanitaires : déclaration présence fruits et légumes.</p>

Organisation	
Administration	Port autonome de Lomé : BP 1225, Lomé. Mél : <a href="mailto:togoport@togoport.tg">togoport@togoport.tg</a> ; site Internet : <a href="http://www.togo-port.net">www.togo-port.net</a> .
Sûreté portuaire	Port certifié ISPS. Patrouilles maritimes.
Services	Police, pompiers et ambulance : contact VHF canal 16 ou téléphone. Ambulance et camion de pompier disponibles sur demande.
Communications	Liaisons terrestres : desserte ferroviaire pour pays sans façade maritime ; transit pour régions Est du Ghana. Liaisons maritimes : ports africains et Europe. Liaisons aériennes : aéroport international de Lomé-Tokoin à 5 km au NE de la ville. Liaisons quotidiennes avec l'Europe.
Ville	Capitale du Togo et siège du gouvernement. Population estimée : 1 981 615 habitants (2023). Représentation française : un ambassadeur. Tourisme en développement. Nombreux hôtels.

3.2.1.8. — Port autonome de Lomé (6° 08' N — 1° 17' E).

### 01 3.2.2. Entre le port autonome de Lomé et le port de Kpémé

- 07 À 1,2 M à l'Est du port autonome de Lomé, le port de pêche de Lomé est une darse de 300 m de long, protégée au SW par un épi rocheux. Plusieurs épaves sont signalées entre les deux emprises portuaires.
- 13 Une branche de West Africa Gas Pipeline, parallèle au chenal d'entrée du port autonome de Lomé atterrit à 1 M à l'Est.
- 19 Entre le port autonome de Lomé et le village de Kpémé à 15 M à l'Est, la côte est formée d'une plage de sable rectiligne, bordée de cocotiers.
- 25 Au Nord de **Agbodrafo (Porto-Seguro)** [6° 12' N — 1° 29' E], s'étend le **lac Togo**, vaste étendue d'eau qui se prolonge jusqu'à la ville de Grand-Popo, à 20 M à l'Est, par une lagune étroite en forme de canal.
- 31 Le **village de Kpémé** est situé à 2 M à l'Est de Agbodrafo.

### 01 3.2.3. Port de Kpémé

#### 01 3.2.3.1. Généralités

- 07 Le **port de Kpémé** (6° 12' N — 1° 31' E), situé à 14 M à l'ENE du port de Lomé, est aménagé sur une rade ouverte le long de la côte rectiligne.
- 13 Installation majeure de la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT), le port se compose d'un poste de chargement de phosphate et d'un amarrage offshore pour pétrolier.

#### 01 3.2.3.2. Atterrissage. Accès

- 07 La jetée Ouest du port autonome de Lomé et la jetée de Kpémé sont de bons amers radar, identifiables à plus de 20 M.
- 13 De nuit, le feu de l'extrémité de la jetée de Kpémé est difficile à identifier, en particulier par temps brumeux.
- 19 Un groupe d'épaves couvertes de 4,8 m et 17,5 m d'eau gisent à environ 5,4 M à l'ESE de l'entrée de Lomé. La plus dangereuse est signalée par une bouée de danger isolé lumineuse (6° 05,40' N — 1° 22,24' E).

#### 01 3.2.3.3. Mouillage

- 07 La zone de mouillage d'attente se trouve dans le SSE de l'appontement par profondeurs de 15 à 20 m, sur fond de sable et vase de bonne tenue, cette zone comprend 10 postes de mouillage numérotés de C10 à C19.
- 13 Un navire est considéré comme « arrivé » dès qu'il a pris son mouillage d'attente.